

Assemblée bourgeoise du 22 septembre 2021, à 21h50, **à la Maison des Œuvres, Lajoux**

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel **no 30 du jeudi 2 septembre 2021**.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 28 janvier 2021
2. Ventes diverses de terrain
3. Divers et imprévus

<u>Président</u>	: Jean-Paul Farine
<u>Secrétaires</u>	: Jean-René Brahier et Céline Michel
<u>Scrutateurs (trices)</u>	: Véronique Gogniat et Roland Miserez
<u>Nbre de participants</u>	: 11

1. PV de l'Assemblée bourgeoise du 28 janvier 2021

Comme le veut l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement dès sa rédaction par le secrétariat communal. La secrétaire informe l'Assemblée, qu'aucune demande de correction écrite n'a été faite dans le délai légal. Le PV du 28 janvier 2021 est accepté, avec remerciements à son auteure.

2. Ventes diverses de terrain

a) Portion d'environ 130m² distraite de la parcelle No 596 sise au lieu-dit Les Rotchets, en zone d'habitation (HA), à Brander Michèle et Rossel Stéphane

Christian Frund rapporte au nom du Conseil communal. Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Le projet est présenté en détail sur beamer. Il explique que Madame Brander et Monsieur Rossel souhaitent acheter une portion de terrain afin de disposer d'une surface supplémentaire pour y faire un potager.

Christian Frund demande à l'assemblée, au nom du Conseil communal, d'accepter la vente de terrain d'environ 130m² au prix de Fr. 60.- le m² TTC.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette vente, le président des assemblées passe au vote.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée accepte la vente d'une portion du terrain no 596 d'environ 130m² à Brander Michèle et Rossel Stéphane aux conditions précitées, majorée des coûts de la transaction notariale.

Par ce vote, l'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

b) Portion d'environ 90m2 distraite de la parcelle No 596 sise au lieu-dit Les Rotchets, en zone d'habitation (HA), à Maestri Françoise et Francesco

Christian Frund rapporte au nom du Conseil communal. Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Le projet est présenté en détail sur beamer. Les époux Maestri souhaitent acquérir une portion de terrain afin de permettre le prolongement du toit de leur cabane de jardin et ainsi créer un couvert. Christian Frund demande à l'assemblée, au nom du Conseil communal, d'accepter la vente de terrain d'environ 90m2 au prix de Fr. 60.- le m2 TTC.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette vente, le président des assemblées passe au vote.

C'est à l'unanimité que l'assemblée accepte la vente d'une portion du terrain no 596 d'environ 90m2 à Maestri Françoise et Francesco aux conditions précitées, majorée des coûts de la transaction notariale. Par ce vote, l'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

c) Portion d'environ 1'200m2 distraite de la parcelle No 453 sise au lieu-dit Crât des Oiseaux, en Zone d'activité (AA), à Nicolas Gerber ; Gerber Matic Sàrl

Christian Frund rapporte au nom du Conseil communal. Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Le projet est présenté en détail sur beamer. Il explique que la limite de la parcelle avec l'entreprise Métafil SA a quelque peu été modifiée, ce qui influence la surface de terrain vendue à Nicolas Gerber. Toutefois, cela ne pose pas de problème à Nicolas Gerber.

L'achat de la portion du terrain no 453 d'environ 1'200m2 lui permettra d'y implanter son entreprise.

Christian Frund informe que c'est la dernière parcelle disponible en Zone d'activité (AA).

Christian Frund demande à l'assemblée, au nom du Conseil communal, d'accepter la vente d'une portion du terrain no 453 d'environ 1'200m2 au prix de Fr.25.- le m2 TTC.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette vente, le président des assemblées passe au vote.

C'est à l'unanimité que l'assemblée accepte la vente d'une portion du terrain no 453 d'environ 1'200m2 à Nicolas Gerber aux conditions précitées, majorée des coûts de la transaction notariale.

Par ce vote, l'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

4. Divers et imprévus

Le président Jean-Paul Farine ouvre la discussion. Un citoyen fait une remarque sur la difficulté de trouver une zone à bâtir ainsi que sur les surfaces des terrains. Le Maire confirme cet état de fait. Une citoyenne demande que le Conseil communal utilise un micro et la sono lors de la prochaine assemblée. Le Conseil communal prend bonne note et fera le nécessaire pour la prochaine assemblée.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt l'assemblée, il est 22h00.

Le Président :
Jean-Paul Farine

La secrétaire :
Céline Michel